

GDF Suez choisit Camelot Property Protection



Protection par occupation : Conservez la valeur des biens vacants

« En attendant de pouvoir vendre un jour cet immeuble, on a choisi cette option plutôt que de laisser le site vacant [...] Cela évite les squats et les dégradations en tous genres. On sait aussi qu'un bâtiment inoccupé longtemps peut vite s'abîmer [...] Cela représente donc un coût annuel de 3000€. Dit comme ça, cela peut paraître cher pour des locaux qu'on n'utilise plus, mais je peux vous dire que ça revient beaucoup moins cher qu'un gardiennage classique ».

Bruno Bourgeois, Responsable régional immobilier du nord de la France | GDF Suez

Projet

Agence GDF Suez

Le défi

- Agence inoccupée depuis plusieurs années
- Solutions de gardiennage classiques trop coûteuses
- Protéger et préserver les bâtiments des risques de squats et dégradations
- Maintenir de bonnes relations avec les élus locaux

La solution Camelot

- Placement de résidents temporaires soigneusement sélectionnés afin de sécuriser et de préserver l'immeuble
- Inspection et contrôle régulier du bâtiment
- Rencontre avec les élus locaux en collaboration avec RRI GDF SUEZ et DCMG GDF SUEZ

Le résultat

- Création d'une offre de logement temporaire à faible coût
- Site conservé en bon état
- Administrés et élus locaux rassurés et satisfaits
- Image de marque GDF SUEZ conservée et perçue comme utile et innovante dans les médias



Région > Aisne > Pays chaunois > Chauny

Chauny : Des logements temporaires pour éviter le squat

PUBLIÉ LE 28/11/2014

Par Ludovic QUILLET



L'ancienne agence chaunoise EDF-GDF, fermée au public depuis plusieurs années, a été transformée en une dizaine de chambres, en attendant de trouver un acheteur.



Ou appelez le

0 801 820 802 Service à l'op. gratuit

OU

[Contactez-nous sur AXA.fr](#)

Assurance & Banque
réassurance / votre métier

Libéré de ses activités (et de ses employés) « depuis deux-trois ans », le bâtiment appartenant à GDF Suez fait l'objet d'une protection par occupation. Ce dispositif reste méconnu, mais il n'est pourtant pas nouveau puisque le décret relatif à l'occupation de locaux « en vue de leur protection et préservation par des résidents temporaires » date de décembre 2009.

Si dans les villes de plus grande taille, cette pratique tend à se développer, elle demeure rare dans des secteurs comme les nôtres. À Chauny, l'ancienne agence EDF-GDF est apparemment la seule à avoir vu ses locaux se transformer en une dizaine de chambres ; une modification qui a été soumise à autorisation préfectorale. « En attendant de pouvoir vendre un jour cet immeuble, on a choisi cette option plutôt que de laisser le site vacant », explique Bruno Bourgeois, le responsable régional immobilier du nord de la France. Pour son groupe, c'est l'assurance d'avoir ses locaux être maintenus en état. « Cela évite les squats et les dégradations en tous genres. On sait aussi qu'un bâtiment inoccupé longtemps peut vite s'abîmer. »

Pour tout contact presse, veuillez vous adresser à :



Elise Mourocq

Directrice de Clientèle / Account Director

Elise.mourocq@ketchum.fr

Tel: +33 | 53 32 55 00



Olivier Berbudeau

Directeur du Développement

o.berbudeau@camelotfrance.com

Tel: +33 (0)1 70 36 01 45

Ils parlent de Camelot Property Protection !

